

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 7 novembre 2025

Convocation adressée le 16 octobre 2025 par la Directrice de l'école.

Le Conseil d'école s'est réuni le 7 novembre 2025, à 17H30, à l'école élémentaire du Loing de Châtillon-Coligny.

Secrétaires de séance : Mme Nouvellon et Mme Le Chevalier

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Gressin	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mmes Nouvellon, Blangez, Charpentier	Enseignantes
ELUS	
M. De Wilde Mme Van Kempen	Maire de Châtillon Conseillère municipale déléguée vie des familles et des écoles Châtillon
PARENTS D'ELEVES	
Mmes Payen, Le Chevalier, Combazard, Percheron, Dudiot	Elues titulaires
LA DDEN	

Membres invités

Nom	Qualité
Mme Bonneau	Adjointe de Dammarie

Membres absents excusés

Nom	Qualité
Mme Colombo M. Dupré M. Bourdon Mme Riffault	IEN Enseignant Conseiller de Châtillon DDEN

Pour introduction, la Présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Nouvellon et demande un secrétaire parmi les représentants de parents d'élèves : Mme Le Chevalier.

Ordre du Jour

1. Compte rendu du dernier conseil d'école
2. Règlement intérieur
3. Bilan financier de la coopérative scolaire
4. Présentation de l'année scolaire 2025/2026
5. Projet d'école – Activités pédagogiques, culturelles et sportives
6. Santé et sécurité – Protocole Harcèlement – Programmation EVAR
7. Aides aux élèves à besoins particuliers
8. Questions diverses

1. Compte-rendu du dernier conseil

Le Compte-rendu du conseil d'école du 23 juin 2025 a été envoyé à tous les membres : il est approuvé.

2. Règlement intérieur

Paragraphe ajouté : Paragraphe 3. Droits et obligations des membres de la communauté éducative.

Alinéa 1 Les élèves

Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux enseignants de l'équipe ressource avec l'accord de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription.

La Charte de la laïcité sera à signer par tous les parents, sous forme de coupon-réponse papier, après diffusion par mail la semaine du 10 novembre. Elle est également lue et étudiée en classe avec les élèves.

Le règlement est approuvé par le conseil d'école.

3. Bilan financier de la coopérative scolaire

Somme du début d'exercice : 5 946,94 € en banque et 332,10 € en caisse soit 6 279.04 €

- Lecture du détail des charges :

<u>CHARGES</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	531,87
6168 1008	Assurances	26,50
6181 0008	Activités éducatives	3 105,79
6270 0008	Frais bancaires	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 45	185,50
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00
6800 0008	Biens durables	28,89
Total des charges (A) :		3 878,55

Achats d'objets à vendre : fleurs d'automne, chocolats de Noël, photos de classe, calendriers.

Activités éducatives :

- Ecole et cinéma : 2 séances au Cinémobile (CP/CE1, CE2, CM1) : 172,50 € (3^{ème} séance reportée puis annulée par le Cinémobile)
- Sorties culturelles : 1 242 € dont 882 € de transports (Orléans : 675€, Lorris : 207€ car partagé avec Ste Geneviève) Sortie des CP/CE1/CE2 annulée pour cause de canicule
Spectacle Cycle 2 : 400 €
- Achats pour la tombola et la buvette de la fête de l'école : 775.64 €
- SACEM/SPRE : 135.59 € (Une demande de remboursement sera effectuée étant donné que l'APE paie aussi de son côté.)

- Lecture du détail des produits :

PRODUITS

7070 0008	Ventes d'objets	1 949,14
7080 0008	Activités éducatives	2 034,40
7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	753,50
7551 0008	Contributions participatives	0,00
7551 1008	Subventions d'associations	2 121,00
7562 0008	Participations des familles	0,00
7700 0008	Recettes exceptionnelles	85,00
Total des produits (B) :		6 943,04

Ventes d'objets : Bénéfices

- Fleurs d'automne : + 159.38 €
- Chocolats de Noël : + 199.34 €
- Photos de classe : + 835.55 €
- Calendriers : 120 €
- Jeudis gourmands : + 359 €

Activités éducatives :

- Tombola : + 572.26 €
- Buvette : + 342,66 €

Subvention de la Mairie de Châtillon-Coligny pour les enfants domiciliés à Châtillon : 560 €

Subvention de la Mairie de Dammarie : 193.50 €

Don de l'APE : 2 121 €

Résultat de l'année : 3 064.49 €

Somme à la fin de l'exercice : 8 824.94 € en banque et 518,59 € en caisse soit 9 343.53 €.

4. Présentation de l'année scolaire 2025/2026

- La rentrée

La rentrée a eu lieu lundi 1^{er} septembre. Les parents d'élèves et les enfants ont été invités à un goûter à la sortie de l'école. Celui-ci était organisé et financé par les mairies de Châtillon et de Dammarie. Installation devant les deux écoles pour faciliter les échanges. Meilleur emplacement. Sécurisé.

L'APE était également présente.

La traditionnelle réunion de rentrée a été remplacée par une matinée portes ouvertes avec différents pôles d'information. (RASED, Sécurité, APE, aides aux familles, classe de neige, aménagement de la cour, Printemps de la poésie, visite de l'école). Bon retour des familles présentes (environ la moitié).

Ressenti des enseignants : bilan positif. Moment convivial. Les enfants étaient contents d'accompagner leurs parents et de leur montrer l'école, la classe. Les portes ouvertes ne seront toutefois pas renouvelées tous les ans et une autre forme sera à repenser pour la rentrée 2026. Mme Le Chevalier demande si cette action peut être conduite en même temps que celle menée par la Maternelle, ce qui dépendra de la disponibilité des différents intervenants.

- Les élections de parents :

7 parents se sont présentés. Merci à elles : Mme Combazard (CP), Mme Dudiot (classe de CE2/CM1), Mme Le Chevalier (CM2), Mme Mouton (CM1), Mme Payen (CE2/CM1), Mme Bitsch (CP), Mme Percheron (CE1 et CE2/CM1),

Le vote s'est effectué uniquement par correspondance.

Nombre d'électeurs : 161 inscrits

Nombre de votants : 81 votants

Soit une participation de : 50.31 % (54.82 % en 2024).

La DDEN : Mme Riffault est Déléguée Départementale de l'Education Nationale à titre bénévole, nommée au service de l'école par le directeur académique pour trois ans. Elle est membre de droit du Conseil d'école, indépendante et impartiale.

Ayant pour fonction de contrôler les bâtiments, elle envoie ses comptes-rendus de visite à la Mairie, au DASEN et à l'Inspection de circonscription. Elle a également un rôle de médiatrice entre les différents acteurs de l'éducation (élèves, parents, Mairie), ou intervient par rapport au périscolaire, aux repas, ou aux transports scolaires.

Elle est au service de la citoyenneté et de la laïcité.

- Les enseignants :

L'école est composée de 5 classes. L'effectif est stable.

Répartition à ce jour :

Classe 1 CP : Mme Nouvellon (22 élèves)

Classe 2 CE1 : M. Dupré (20 élèves)

Classe 3 CE2/CM1 : Mme Blangez (21 élèves : 15 CE2 et 6 CM1)

Classe 4 CM2 : Mme Charpentier (20 élèves)

Classe 5 CM1 : Mme Gressin (21 élèves)

Soit un total de 104 élèves (moyenne de 20,8 par classe).

En plus des enseignants ayant leur classe, sont rattachés à l'école :

Deux remplaçants pour la formation continue : Mme Malpeyre et Mme Verkest

Une remplaçante pour les congés courts : Mme Surateau

Le complément de direction est assuré par Mme Ledru, le jeudi, pour les CM1.

Les remplaçants sont rattachés administrativement à l'école mais n'ont pas la fonction de remplacer les enseignants de l'école. Ils ne sont que très rarement dans les locaux.

- Les intervenants :

Musique :

Ly-Ann Salin, recrutée par les CMR, intervient depuis le début de l'année (45 minutes au cycle III, 30 minutes au cycle II, plus 30 minutes de chorale qui s'alternent entre les cycles chaque semaine). Remerciements à la mairie.

EPS : Les intervenants sont employés par la Communauté de Communes et interviennent dans toutes les écoles de la Communauté. Les plannings sont décidés par le responsable des sports en concertation avec les écoles.

M. Corentin Poiron intervient sur 2 cycles de 6 à 7 séances par classe (sur une période). Les interventions s'arrêtent en juin à cause de l'ouverture de la piscine de Bellegarde.

Le cycle Natation est assuré par 3 intervenants différents pour 10 à 12 séances par classe. Les créneaux sont très serrés du fait du manque de maître-nageur. La problématique du recrutement entraîne bien des contraintes de planning. Celui-ci n'est pas au point et sera à revoir.

AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) : Mme Mandigout et Mme Ruquois viennent en aide à 3 élèves (2 en CE1 et 1 en CM1). Elles ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap. Les missions de l'AESH sont précisées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et dans le **guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)** de chaque élève en situation de handicap.

Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en **trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aides apportées aux élèves en situation de handicap**, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires).

L'accompagnement des élèves favorise :

- les actes de sa vie quotidienne,
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles),
- les activités de la vie sociale et relationnelle.

5. Projet d'école – Activités pédagogiques, culturelles et sportives

À la suite de notre participation à l'évaluation d'école cette année, les Écoles du Loing s'engagent dans la rédaction d'un nouveau projet d'école. Ce travail s'appuiera sur des temps de concertation partagés et prendra appui sur les résultats des évaluations nationales, des pratiques pédagogiques déjà mises en œuvre en classe et dans les écoles, ainsi que sur les constats observés sur le terrain.

De quoi s'agit-il ?

Le projet d'école définit :

- les orientations et les objectifs prioritaires et se traduit par un programme d'actions pour une durée comprise entre 3 et 5 ans.
- les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités qui facilitera cette mise en œuvre.

Il précise les voies et les moyens qui sont prévus pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

12 heures hors temps scolaire seront consacrées à la rédaction de ce projet d'école.

En attendant, l'ancien projet d'école reste de vigueur.

Ancien Projet d'école

Axes retenus :

Axe 1 : Enseigner les fondamentaux

Français :

- Continuer l'apport du lexique pour mieux écrire.
- Ecrire en respectant les accords.

Mathématiques :

- Acquérir des procédures de calcul mental et de faits numériques.

Axe 2 : Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves

- Sécuriser le développement et l'épanouissement de l'enfant.
- Développer l'attention et la concentration, développer le goût de l'effort.

Axe 3 : Agir sur le climat scolaire

- Respecter autrui : Apprendre à communiquer en utilisant un langage correct. Respecter les autres. Connaître et respecter les règles et les lois.

Activités en rapport avec le projet d'école

Axe 1

Augmenter la fluidité de lecture, le lexique et l'écriture

- Participation au Scrabble scolaire CE2/CM1/CM2, avec des élèves qualifiés dans chaque classe.
- Lectures croisées entre les petites et les grandes classes.
- Lecture en maternelle.

Acquérir des procédures de calcul mental et de faits numériques

- Défi-maths en cycle 3 : travail par groupes sur des énigmes mathématiques avant ou après les vacances.
- Participation à l'action nationale « La course aux nombres » pour progresser en calcul mental, dans le cadre de la semaine des mathématiques, du 9 au 27 mars 2026.

Axe 2

Sécuriser le développement de l'enfant

- Liaison inter-cycle : spectacle commun pour les maternelles et les CP, CE1 : Kim et Nina, tout un voyage pour se comprendre et CE2/CM1/CM2 : Un seul être humain, des milliers de culture le 21/11.

Développer l'éveil culturel, l'envie d'apprendre, les projets coopératifs :

- Vente de saucissons et terrines (CE2, CM1, CM2), de photos scolaires
- Exposition de photos « Les oiseaux » proposée par le Comité des Fêtes (CP, CE1, CM2)
- Participation au marché de Noël pour financer la classe de neige. Cyril, le boulanger, propose de faire des sablés avec les enfants pour les vendre ce jour-là.
- Printemps des Poètes et intervention de Nadège Raineteau, artiste
- Ecole et Cinéma : classe de CE1 et CE2/CM1
- Spectacle musical COMCOM entièrement financé : une représentation de théâtre d'ombre de l'œuvre de Daniel PENNAC « l'Œil du Loup » adaptée par la Compagnie Ô le 21/05
- Correspondance scolaire avec une classe de CP de Bobo Dioulasso au Burkina Faso
- Expo FRMJC « L'énergie à plein », CM1 et CM2 fin mars
- Participation à des activités USEP, tel que le cross qui aura lieu cette année le 19 mars (classes concernées : à partir du CE2).

Axe 3

- Vendredi gourmand organisé par toutes les classes 1 fois par période. Celui des CM2 aura lieu vendredi 14 novembre. Même bref, c'est un moment d'échanges et de convivialité avec les parents.
- Ensemble contre le harcèlement : photo collective pour former le ruban vert Contre le Harcèlement
- Journée chic le vendredi 19 décembre
- Participation au Printemps de la Poésie du 25 au 28/03 sur le thème du Tour du monde
- Fête de l'école : aucune date disponible à l'Espace Colette les vendredis de juin. À voir si la fête peut avoir lieu un autre jour, un autre endroit (gymnase ?), ou encore sous une autre forme (soirée chorale ?)
- Kermesse organisée par l'APE : peut-être le vendredi 19 juin ?
- Projet classe de neige : 19 au 25 janvier à Combloux (48 élèves de CM1 et CM2) avec les Œuvres Universitaires du Loiret. Les 6 CM1 de Mme Blangez seront intégrés à la classe de Mme Charpentier.

Coût du séjour : 660,50 €

Conseil départemental : 45.50 €
Mairies (Châtillon-Coligny et Dammarie) : 265 €
Coopérative scolaire : 70 €
APE : 30€ (prix dans le don accordé cette année)
Parents : 250 €

Remerciements aux municipalités pour leur participation financière.

Problème des enfants habitant dans des communes qui ne participent pas ou peu : exemple d'élèves de Ste Geneviève (qui ont déménagé en cours de scolarité) dont la mairie participe à hauteur de 70 € soit un coût total pour les parents de 445 €. Est-il possible d'envisager pour quatre élèves de Sainte-Geneviève-des-Bois une participation des mairies de Châtillon/Dammarie pour moitié (soit 100 €), ce qui permettrait de réduire le coût à 345 € ? La somme étant conséquente, la question sera débattue en commission.

Les parents ont été informés que l'école possédait quelques affaires et qu'ils pouvaient se tourner vers le vestiaire municipal.

6. Santé et sécurité - Protocole Harcèlement – Programmation EVAR

Santé

Une trousse de secours est dans toutes les classes à emmener lors des déplacements ou séances de sport.

A chaque soin important apporté à un enfant, une fiche est donnée pour expliquer ce qui a été fait et par qui. Les parents sont appelés selon les cas ou lorsque c'est nécessaire, nous téléphonons au 15 pour avoir un avis.

Cinq élèves bénéficient d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) précisant les soins particuliers à apporter quant à une maladie particulière, de l'asthme, ou des allergies alimentaires.

Sécurité

Dans l'année, 3 exercices incendie devront être réalisés ainsi que 3 exercices PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) dont 1 exercice intrusion malveillante.

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 16 octobre. L'alarme a bien fonctionné. Rassemblement sous le préau aux points de couleur qui ont été retracés, correspondant à chaque classe. Tous les boîtiers d'alerte ont été remplacés.

Un exercice d'évacuation PPMS intrusion malveillante sera réalisé en période 2 avec l'école maternelle. La conduite à tenir est affichée dans les classes, les élèves en ont été informés. L'exercice va consister en « Se cacher ».

2 autres exercices incendie auront lieu en février et mai et au moins 1 autre PPMS confinement (risques majeurs) au mois de mars : les élèves de CP et CE1 se confinent dans la coursive près de la classe des CP et les CE2, CM1 et CM2 dans la salle de bibliothèque. Ces lieux sont équipés de réserves de bouteilles d'eau, de gâteaux secs, d'une malle de secours et d'un point d'eau. L'école dispose de deux malles PPMS fournies par la mairie. Le matériel est renouvelé lorsque cela est nécessaire.

Pour rappel, le périmètre de proximité concernant les sorties scolaires sans accompagnateur et ne nécessitant pas d'autorisation de sortie comprend le centre-ville et le secteur du collège.

Question des parents : serait-il possible de veiller à ce que le plot à côté de la cantine soit levé car depuis le début de l'année il était régulièrement baissé aux heures d'entrée et de sortie des écoles ? La Mairie va refaire une note de service afin que ce soit redit.

Remarque des enseignants : des parents continuent à venir chercher leurs enfants à la grille la cigarette allumée malgré le panneau et les chiens en laisse. Des altercations peuvent également avoir lieu. Faire une affiche sur les règles de civilité ? un mot de l'APE à distribuer à chaque parent ? la présence du policier municipal ?

- **Protocole Harcèlement**

L'école a obtenu la labellisation Niveau 1 « Engagement ». Chaque classe mène des activités contre le Harcèlement afin d'informer et de sensibiliser les élèves.

L'équipe ressource de l'école est nommée en équipe et inscrite par le directeur sur la plateforme NAH. Elle prend en charge le traitement des situations d'intimidation dans l'école.

Si la situation est résistante l'équipe ressource de circonscription peut être sollicitée.

Lorsqu'une situation s'apparente à du harcèlement, nous mettons en place la méthode de la préoccupation partagée : Cette méthode a pour but de lutter contre le harcèlement par deux leviers :

- Accompagner l'élève cible afin de le soutenir
- Travailler avec les intimidateurs afin de les faire changer de posture

Elle consiste à agir sur les interactions entre les élèves pour les pacifier.

Les actions dans le cadre de la journée contre le harcèlement du 6 novembre 2025 :

CP : lectures d'albums de jeunesse + discussions après le visionnage d'une vidéo

CM1 : préparation et participation à l'émission Un jour Une actu « Ensemble contre le harcèlement ». Discussion en amont, préparation de questions et retour après l'émission.

CM2 : étudier les 10 conseils pour lutter contre le harcèlement et travailler sur la production de slogans (et peut-être d'affiches)

CE2, CM1, CM2 : passage du questionnaire sur le harcèlement pour déceler les situations inconnues.

Action collective : le ruban contre le harcèlement

Informé d'une nouvelle ressource pour les familles : « Non au harcèlement, des clés pour les familles », une plateforme de sensibilisation qui propose un parcours de formation.

10 h d'apprentissage annuel sont dédiés à la lutte contre le harcèlement.

- **Présentation de la programmation EVAR des écoles du Loing (éducation à la vie affective et relationnelle)**

Les enseignants de l'école maternelle et de l'école élémentaire se sont concertés pour rédiger une programmation commune de la petite section au CM2 pour aborder la vie affective et relationnelle avec clarté et continuité. Mme Van Kampen précise qu'il est utile que ce point soit abordé en classe.

Une présentation claire et continue

La programmation reprend les objectifs, les notions et les démarches officielles publiés dans les programmes 2025. L'idée : assurer une vraie continuité des apprentissages tout au long du parcours scolaire des élèves.

Un programme centré sur la vie affective et relationnelle

Dans le premier degré, il s'agit de développer des compétences liées à la vie affective et relationnelle, sans aborder les questions de sexualité (qui relèvent du second degré). Le programme met en avant des objectifs simples, mais essentiels :

- apprendre à se connaître et à connaître son corps,
- améliorer le bien-être, encourager l'expression des élèves,
- permettre des choix responsables,
- apprendre à vivre ensemble par le respect et l'empathie,

Des valeurs fondamentales à transmettre

Au cœur de cette éducation, on retrouve plusieurs enjeux cruciaux :

- transmettre le respect de soi et des autres,
- prévenir les discriminations,
- lutter contre les stéréotypes de genre et promouvoir l'égalité filles/garçons,
- renforcer la capacité des enfants à demander de l'aide,
- prévenir les situations de harcèlement ou de violences.

3 séances par an, adaptées à chaque âge

Conformément à la loi en vigueur depuis 2001, au moins trois séances annuelles sont prévues pour chaque niveau, avec des contenus adaptés à l'âge des élèves. Grâce à cette programmation, les enseignants peuvent les préparer plus sereinement et en toute conformité avec les attentes institutionnelles.

Lecture de la programmation

7. Aides aux élèves à besoins particuliers

Mme Audouin, psychologue de l'éducation nationale est disponible. Elle intervient sur notre vaste secteur : Châtillon-Coligny (2 écoles), Nogent-sur-Vernisson (2 écoles), Montcresson, La Chapelle-sur-Aveyron, St Maurice-sur-Aveyron, Ste Geneviève-des Bois, Pressigny-les-Pins, Boismorand, Les Choux, Adon, La Bussière, secteur collège Bildstein à Gien. Elle intervient ponctuellement à la demande des parents souvent sur préconisation des enseignants. Elle fait aussi des bilans pour les demandes d'orientation.

Mme Bethault (maitresse à dominante pédagogique) et Mme Clerté (maitresse à dominante relationnelle) interviendront à partir de février à la demande des enseignants.

Et sans intervention directe du RASED ce semestre, des interventions du pôle ressource sous forme d'observations et d'échanges avec l'enseignant sont proposées.

Mme Bethault n'a pas besoin d'autorisation des parents, tandis qu'une intervention de Mme Audouin ou de Mme Clarté en nécessite une.

Les Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) effectuées par les enseignants (36 heures dans l'année) se déroulent le mercredi matin ou le soir après la classe. Ce sont les enseignants qui proposent ces séances aux parents qui sont libres de refuser.

Mme Nouvellon : pas d'APC durant cette période

M. Dupré : pas d'APC durant cette période

Mme Blangez : pas d'APC durant cette période

Mme Charpentier : 2 séances de 3 h réalisées un mercredi matin, conjugaison et numération/calcul : 4 élèves

Mme Gressin, en tant que directrice, est dispensée des APC. Mme Ledru : compréhension de lecture, 4 élèves

Les évaluations nationales de début d'année ont eu lieu dans toutes les classes et ont permis de repérer les élèves en grandes difficultés. Le bilan de l'école n'est pas encore diffusé, nous en reparlerons au prochain conseil. Il va permettre de cibler les compétences à travailler au sein de notre école et en relation avec l'école maternelle.

8. Questions diverses

Des tableaux blancs ont été installés dans chaque classe.

Des brioches, achetées auprès de l'ADAPEI, ont été offertes par la mairie. Les parents ont été informés par mail.

Pourrait-on avoir un endroit avec sautoir et sable pour le saut en longueur ? Question à étudier (problèmes d'hygiène dus à présence de sable).

Est-il possible d'avoir un autre bac pour les jeux ? Celui-ci est trop grand pour les CP... Faire une demande auprès de la recyclerie.

Livre de Noël ? Donner les références avant le 11 novembre afin que les livres soient commandés chez Mme Paysé.

Questions des parents :

- Peut-on svp avoir un retour sur le projet de réaménagement de la cour d'école suite au projet mené l'année dernière avec le CAUE et les classes de l'école ? Une réunion a eu lieu avec les différents partenaires afin de présenter le projet qui tenait compte des échanges avec les enfants (plus de verdure, des coins-jeux, des porte-manteaux...). Ce sera étudié lors de la commission école.

- Peut-on avoir un premier retour sur les débuts de la cantine centrale et son fonctionnement ?
Cela se passe bien. Les autres communes sont également satisfaites de la qualité des repas. La question des absences à la cantine a été soulevée par des parents et par les enseignants : elles doivent être signalées à l'école. Le ticket est reporté.

Le 07 novembre 2025

à Châtillon-Coligny

La directrice de l'école, présidente de séance

Les secrétaires de séance,

GRESSIN Marie-Céline